Image not found or type unknown

Arnaque pension alimentaire

Par **audrey83**, le **30/09/2013** à **19:55**

Bonjour,
je vous écris car nous sommes dans une situation compliquée avec mon compagnon. Son ex femme avec qui il a eu un enfant qui a 16 ans actuellement nous réclame une pension de 400 euros (salaire de monsieur 1200 euros avec deux primes) ; celui ci paye déjà une pension de 230euros. Or, en regardant son jugement de divorce datant de 2000, je me suis aperçue que la pension avait été revalorisée au bon gré de son ex-femme avec des calculs hasardeux et frauduleux. En effet le montant initial étant de 150 euros et devrait être, selon l'indice insee de 187 euros actuellement.
De plus, lorsque le jugement a été effectuée , cette dernière était au chômage et ils se sont trompés dans le salaire de mon compagnon. J'aimerai savoir quel recours nous avons (peut-on parler d'escroquerie?)
De plus, nous venons d'avoir un enfant ensemble et il est difficile de comprendre qu'elle nous demande 400 euros de pension alors que nous vivons en hlm et elle dans un appartement neuf! Je ne veux pas pénaliser son premier enfant, au contraire, nous voudrions le prendre avec nous, mais sa mère(un peu manipulatrice!) l'a bien sûr ligué contre nous depuis la naissance de notre enfant.

Par **ARNAQUEUR**, le **25/03/2014** à **18:43**

Bonjour Audrey83,

j'ai eu un problème relativement similaire au tiens il y'a plusieurs mois, si je me rappelle bien, j'ai consultée des avocats sur le site http://www.information-juridique.com/ si ça peut t'aider.

j'ai eu une réponse précise assez rapidement et pour pas trop cher.
Tiens nous au coruant et bon courage

CA VA TA PUB A CHAQUE FOIS TU TE SOUVIENS D'UNE SITUATION SIMILAIRE ET TU DIRIGES TOUJOURS SUR TON SITE PAYANT... SPAM PAS LE SITE ET BOUGE DE LA !!!

Par **lamatinale**, le **25/06/2014** à **05:42**

Bonjour Audrey83,
Oui, vous pouvez vous défendre, il faut pour commencer envoyer une demande de révision de la pension au jaf. Vous l'informerez de la supercherie de Madame, en demandant les remboursements des trop-percus(avec preuves à l'appui). A cette occasion, vous fournirez tous vos revenus et informerez le jaf sur la prochaine naissance attendue.
Tenez moi au courant

Par **Jibi7**, le **25/06/2014** à **08:51**

Hello Audrey

Voyez avec la maison de la justice et du droit locale mais pour gagner du temps et de l'argent, voire obtenir un remboursement comme il s'agit de l'execution d'un jugement, vous pouvez peut être aller directement au Tribunal d'Instance pour regler ce probleme d'indexation.
Cela ne vous empechera pas d'aller au Jaf pour demander une revision de la pension en fonction d'elements nouveaux. Mais les jaf sont souvent longs a statuer.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés